



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E48004

VALABLE JUSQU'AU 26/09/2026

ÉDITÉ LE

26/06/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/07/1990

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 24/02/2021
300 000

Raison sociale : SUCHET

51 RUE DE L'INDUSTRIE
03300 CUSSET

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CUSSET 1990B00170

Téléphone : 04 70 98 74 82

Fax : 04 70 97 70 28

Portable : 06 85 32 98 29

Siret : 379 284 748 00033

Code NACE : 4391B

Numéro caisse de congés payés : 6336104

Site Internet : <http://www.suchet.eu>

E-mail : contact@suchet.eu

Assurance Responsabilité Travaux :

SMABTP 286828A - 1247004/001 523223

Responsabilité légale :

SUCHET JACQUES FRANCOIS PRÉSIDENT

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP 286828A - 1247004/001 523223

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/10/2025

Effectif moyen : 36

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	27/09/2022
3123	Tuiles plates (Technicité supérieure) Mention RGE	27/09/2022
3133	Ardoises (Technicité supérieure) Mention RGE	27/09/2022
3153	Couverture en métaux sauf plomb (Technicité supérieure) Mention RGE	27/09/2022
3181	Couverture en plaques nervurées ou ondulées Mention RGE	27/09/2022
3213	Étanchéité en matériaux bitumineux en feuilles (Technicité supérieure) Mention RGE	24/05/2023
3222	Étanchéité en matériaux de synthèse en feuilles (Technicité confirmée) Mention RGE	21/09/2022
3811	Parois en bardages simples (Technicité courante) Mention RGE	17/06/2026

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.